



# CONSEIL MUNICIPAL

—  
SEANCE DU 9 AVRIL 2026

—  
A 19 HEURES

—  
PROCÈS-VERBAL  
—

L'an deux mille vingt-six, le neuf du mois d'avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Ploumagoar, convoqué par son Président, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yannick ECHEVEST, Maire.

**Présents :**

M. ECHEVEST, Mme COCGUEN, M. BIHEL, M. NOGE, Mme CHARNEAU, Mme LE COTTON, M. PRIGENT, Mme BOTCAZOU, M. LE LAY, Mme LOLLIERIC, M. STEPHAN, Mme LOYER, M. YAHIA, Mme GREZARD, M. SAVINIEN, M. HATTON, M. COLLET, Mme LE LIARD, Mme EUZEN, M. BATARD, M. CHEVALIER, Mme GUILCHER, M. LAQUERRE.

**Pouvoirs :**

Mme LE FOLL à M. ECHEVEST, Mme CRENN à Mme COCGUEN, Mme DRUILLENEC à Mme BOTCAZOU, M. MONJARET à Mme LE COTTON, M. BERTHILLOT à M. NOGE, Mme LE GOUX à M. BATARD

**Absents :**

**Secrétaires de séance :** Mme GREZARD et M. CHEVALIER

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux membres du Conseil Municipal, il procède à l'appel nominal et constate que le quorum est atteint.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour qui vient d'être vu en commission du personnel concernant les indemnités versées aux agents dans le cadre des élections. Le conseil municipal accepte d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

<b>1 – DÉSIGNATION DES SECRÉTAIRES DE SÉANCE</b>
--

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de désigner les secrétaires de séance.

**Délibération N° 2026-039 | désignation des secrétaires de séance**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de désigner des secrétaires de séance pour établir le procès-verbal de la séance (article L.2121.15 du Code général des collectivités territoriales).

En conséquence, il invite le Conseil Municipal à procéder à ces désignations.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, désigne MME GREZARD et M. CHEVALIER pour remplir les fonctions de secrétaires de séance.

## 2 – PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Monsieur le Maire soumet au vote du Conseil Municipal le procès-verbal de la séance du 27 mars 2026 et demande s'il y a des remarques ou des questions concernant celui-ci.

### **Délibération n° 2026- 040 | Procès-verbal du Conseil Municipal | séance du 27 mars 2026**

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 27 mars 2026 à l'approbation du Conseil Municipal, dont chaque membre a été destinataire d'une copie.

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** le procès-verbal de la séance du,

**Entendu** l'exposé de Monsieur le Maire,

**Après** en avoir délibéré,

**A l'unanimité** des membres présents et représentés,

**Approuve** le procès-verbal de la séance du 27 mars 2026.

## 3 – COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS DU MAIRE

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que, par délégation, il a pris 7 décisions depuis le dernier conseil qui concernent toutes des déclarations d'intention d'aliéner.

N°	Date	Décision	Description
DECM02727032026	27/03/2026	Renonciation du Droit de Prémption Urbain	Parcelle AK 23-24 – 7 rue Sadi Carnot – superficie : 347m <sup>2</sup> -
DECM02827032026	27/03/2026	Renonciation du Droit de Prémption Urbain	Parcelle AR 60 – 18 rue de la liberté – superficie : 708m <sup>2</sup>
DECM02927032026	27/03/2026	Renonciation du Droit de Prémption Urbain	Parcelle AN 67 – 1 square des cyprès – superficie : 568m <sup>2</sup>
DECM03027032026	27/03/2026	Renonciation du Droit de Prémption Urbain	Parcelle : ZB 251-275 – 25 rue des églantiers – superficie : 1704m <sup>2</sup>
DECM03127032026	27/03/2026	Renonciation du Droit de Prémption Urbain	Parcelle AK 22 – 5 rue Sadi Carnot – superficie : 194m <sup>2</sup>
DECM03227032026	27/03/2026	Renonciation du Droit de Prémption Urbain	Parcelle YC 696 – 5 rue des Glénans – superficie : 270m <sup>2</sup>
DECM03327032026	27/03/2026	Renonciation du Droit de Prémption Urbain	Parcelle YB 67-115 – 3 rue de l'allée – superficie : 998m <sup>2</sup>

## 4 – INFORMATIONS DU MAIRE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une campagne de sensibilisation de la Croix-Rouge française est annoncée à Ploumagoar.

Dans ce cadre, des équipes se rendront au domicile des habitants du 6 avril au 2 mai 2026, du lundi au samedi, entre 11h00 et 21h00.

Il s'agit d'une campagne d'information sur les actions de la Croix-Rouge en France et à l'international. Les équipes seront identifiables grâce à un badge et à une tenue aux couleurs de la Croix-Rouge française. Aucun paiement en espèces ni par chèque ne sera demandé au porte-à-porte et les personnes souhaitant soutenir l'association pourront uniquement le faire par un dispositif numérique, sur tablette ou smartphone, dans le cadre d'un don régulier.

Monsieur le Maire informe également le conseil municipal qu'un protocole entre la commune et la CFDT a été conclu. La section syndicale de la CFDT bénéficiera d'un crédit temps annuel de 50 heures, de permanence ou d'accompagnement des agents et de 20 jours de formation. Un bureau est mis à disposition (équipé d'un téléphone et d'un ordinateur). La commune prend en charge les impressions et l'affranchissement postal.

Monsieur le Maire remercie à cette occasion M. Rouillet de la CFDT avec lequel la commune entretient d'excellentes relations.

Enfin, Monsieur le Maire informe le conseil municipal que ce 9 avril, il y a eu une première réservation à la salle de Kergré. Il s'agit d'une réservation du Club de l'amitié pour fêter l'anniversaire du doyen de la commune. Certains élus ont participé à l'évènement : les personnes présentes ont fait de bons retours sur la salle et étaient contentes de partager ce moment avec Marcel.

Monsieur Batard demande à prendre la parole :

« Je me permets d'intervenir maintenant parce qu'après, il y aura d'autres sujets qui ne seront pas en lien. J'ai été interpellé par différents habitants sur la campagne pour les frelons asiatiques. C'est la période en ce moment, il n'y a pas eu de communication cette année ni de discussion, enfin, les habitants n'ont rien vu. Je n'ai pas eu de retour, donc est-ce qu'il est possible d'avoir les éléments de la campagne pour qu'on puisse la relayer ? »

Monsieur le Maire répond :

« Je vais laisser Marie-Annick, en charge du cadre de vie répondre. »

Madame Loyer :

« On a envoyé un mail à tous ceux qui avaient des pièges l'année dernière pour savoir s'ils voulaient en reprendre cette année. On fait une distribution samedi matin à la mairie, tous ceux qui avaient des pièges l'an dernier sont au courant. On n'a pas racheté de nouveaux pièges, mais s'il nous en reste, si certains parmi ceux de l'an dernier ne veulent pas renouveler, on mettra un article dans les journaux pour que ceux qui en veulent puissent venir en chercher à la mairie. »

Monsieur Batard :

« Certains qui en ont eu l'an dernier, n'ont pas reçu de mail. »

Madame Loyer :

« C'est sûrement une erreur de mail. L'agent en charge du mailing, a appelé les personnes lorsqu'il y avait un retour de mail non distribué.

Je précise que nous avons au départ 150 pièges, il en reste 95 car de nombreuses personnes ne les ont pas rapportés après la campagne de 2025. Ces personnes ont été appelées pour leur proposer de venir chercher des appâts pour cette année. »

## 5 – DÉSIGNATION DU CORRESPONDANT DÉFENSE

### **Délibération n° 2026-041 | Désignation du correspondant défense**

Monsieur le Maire expose que la délégation militaire départementale sollicite le conseil municipal afin de bien vouloir désigner le correspondant défense de la commune.

Monsieur le Maire propose de désigner M. Philippe HATTON.

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Entendu** l'exposé de Monsieur le Maire,

**Après** en avoir délibéré,

**A l'unanimité** des membres présents et représentés,

**Approuve** cette désignation.

Madame Guilcher demande des précisions sur le rôle du correspondant défense.

Monsieur Hatton :

« Il y a trois axes :

- Le devoir de mémoire
- L'information générale sur les armées
- Le recrutement

Plus largement, notre rôle est de partager des informations sur la sécurité, travailler avec les enfants, les emmener à des expositions, voir la cellule de recrutement. On est en lien avec le délégué militaire départemental, qui diffuse chaque mois une lettre d'information sur la défense. »

## 6 – AVIS DU CONSEIL SUR L'IMPLANTATION D'UNE ENTREPRISE CLASSÉE

La parole est donnée à M. Prigent, adjoint en charge de l'urbanisme et des mobilités.

« Il est demandé l'avis du conseil municipal sur l'implantation d'une extension de ferme avicole à Saint-Jean-Kerdaniel. Il s'agit d'un élevage de poules pondeuses de consommation de 30 000 poules pondeuses, avec un hangar pour les fientes sèches et un parcours en plein air. Elles viennent pondre à l'intérieur, mais elles se promènent à l'extérieur. Et donc il y a eu un avis d'enquête pour étendre l'élevage et passer de 30 000 à 62 666 poules précisément. Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable, les feux étaient au vert. Pour davantage de renseignements sur l'exploitation, il s'agit de l'EARL, la ferme agricole de Saint-Jean, représentée par Frédéric Le Beguec, qui exploite un élevage de poules pondeuses plein air. En tant que commune voisine, il nous est demandé un avis à l'extension de cet élevage qui répond à des critères quant au bien-être animal, à la gestion des fientes. Précision importante : l'exploitation est adossée à une ancienne ferme exploitation laitière de 110 hectares, ce qui fait que pour les autorisations d'épandage, tout est recyclé en interne et il n'y a donc pas de sujet. J'ajoute que l'ARS a émis un avis favorable. Il faut aussi considérer le contexte international : on risque de manquer d'œufs puisque l'Ukraine, qui est un gros producteur, est toujours en guerre. »

Monsieur le Maire ajoute :

« Ce projet tombe bien puisqu'une usine de conditionnement d'œufs va bientôt sortir de terre à

**Délibération n° 2026-042 | Avis du conseil municipal quant à l'implantation d'une entreprise classée**

Monsieur le Maire expose que par courriel du 23 mars 2026, l'avis de la commune de Ploumagoar a été sollicité sur le dossier d'autorisation environnementale concernant l'élevage de l'EARL la Ferme avicole de Saint Jean située à Saint-Jean-Kerdaniel (Côtes-d'Armor).

Le projet consiste à augmenter l'effectif des poules pondeuses et à construire un deuxième bâtiment d'élevage à proximité du premier.

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Entendu** l'exposé de Monsieur le Maire,

**Après** en avoir délibéré,

**A l'unanimité** des membres présents et représentés,

**Décide** de donner un avis favorable.

**7 – FORMATION DU CCAS**

La parole est donnée à M. Yahia, adjoint en charge de la cohésion sociale et des solidarités.

« À la suite des élections municipales, il est procédé au renouvellement du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), lequel anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées.

Administré par un Conseil d'Administration, le CCAS est un établissement public administratif doté d'une personnalité juridique de droit public et d'un budget propre. En application des articles L.123-6, R.123-11 et R.123-12 du code de l'action sociale et des familles, ce Conseil d'Administration, présidé par le Maire, est composé à parité d'élus municipaux et de personnes nommées par le Maire parmi les personnes « participant à des actions d'animation, de prévention et de développement social dans la commune ».

Le Conseil Municipal détermine le nombre de membres, qui doit être inférieur à 16. Une moitié des membres sont des conseillers, désignés par le conseil municipal. L'autre moitié sont des personnes du milieu associatif, désignées par le maire.

Parmi ces personnes, doivent figurer obligatoirement et au minimum :

- Un représentant des associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions ;
- Un représentant des associations familiales désigné sur proposition de l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF) ;
- Un représentant des associations de retraités et de personnes âgées du département ;
- Un représentant des associations de personnes handicapées du département.

Ces associations ont été invitées à candidater via un affichage en mairie, sur le Facebook de la mairie et par diffusion à la presse locale.

Il convient en conseil municipal de délibérer sur le nombre de membres et le nom des conseillers qui siégeront au CCAS. »

## **Délibération n° 2026-043 | CCAS – nombre de membres du conseil d’administration**

Monsieur le Maire expose que, administré par un Conseil d’Administration, le CCAS est un établissement public administratif doté d’une personnalité juridique de droit public et d’un budget propre. En application des articles L.123-6, R.123-11 et R.123-12 du code de l’action sociale et des familles, Ce Conseil d’Administration, présidé par le Maire, est composé à parité d’élus municipaux et de personnes nommées par le Maire parmi les personnes « participant à des actions d’animation, de prévention et de développement social dans la commune ».

En application du code de l’action sociale et des familles, le nombre des membres du conseil d’administration du CCAS est fixé par le conseil municipal.

M. le Maire précise que ce nombre ne peut être supérieur à 16 et qu’il doit être pair puisqu’une moitié des membres est désignée par le conseil municipal et l’autre moitié par le Maire.

### **Le Conseil Municipal,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Entendu** l’exposé de Monsieur le Maire,

**Après** en avoir délibéré,

**A l’unanimité** des membres présents et représentés,

**Décide** de fixer ce nombre à douze.

## **Délibération n° 2026-044 | CCAS – délégués du conseil municipal**

Monsieur le Maire propose une liste de six membres du conseil municipal qui seront appelés à siéger au sein du conseil d’administration du Centre Communal d’Action Sociale comme suit :

Marc YAHIA

Anne LE COTTON

Laurence COCGUEN

Myriam DRUILLENNEC

Louann EUZEN

Guillaume BATARD

### **Le Conseil Municipal,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Entendu** l’exposé de Monsieur le Maire,

**Après** en avoir délibéré,

**A l’unanimité** des membres présents et représentés,

**Approuve** la liste proposée.

Monsieur le maire précise qu’il donnera les noms des membres d’association choisis par lui lors des prochaines semaines. Ces nominations ne donnent pas lieu à une délibération.

## 8 – INDEMNITÉS DES AGENTS AYANT PARTICIPÉ AUX ÉLECTIONS

Monsieur le Maire explique qu'il convient de prendre une délibération car la délibération précédente n'est plus adaptée aux grades des agents actuels.

La commission des Ressources Humaines, qui s'est réunie ce jeudi 9 avril a émis un avis favorable au versement d'indemnités suivant les modalités à suivre. Monsieur le Maire précise que cette délibération sera valable pour toutes les élections, pas seulement les municipales. Cette délibération permettra de rémunérer les agents pour les élections qui ont eu lieu en mars, sur la paye d'avril.

Monsieur le maire expose que les travaux supplémentaires accomplis par les agents territoriaux à l'occasion des consultations électorales politiques peuvent être compensés comme suit :

- La récupération
- La perception des indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS) pour les agents de catégorie B et C
- La perception de l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections (IFCE) pour les agents non éligibles à l'IHTS pour les agents de catégorie A

Il est proposé d'étudier les modalités de compensation des travaux supplémentaires accomplis par les agents territoriaux à l'occasion des consultations électorales politiques.

### **IHTS :**

Peuvent bénéficier de l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires, les fonctionnaires ou stagiaire à temps complet de catégorie B et C. Elles peuvent être allouées dans les mêmes conditions aux contractuels de droit public de même niveau et exerçant des fonctions de même nature.

Les fonctionnaires à temps non complet percevront des IHTS rémunérées en heures complémentaires basées sur le traitement, sans majoration de dimanche ou de nuit.

L'IHTS est calculée conformément au décret n°2002-60 du 14 janvier 2002 relatif à l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires. Les heures effectuées le dimanche sont majorées 1h = 1h30 et payable au tarif « dimanche et jours fériés » et éventuellement de nuit.

### **IFCE :**

L'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections est versée sous réserve des conditions suivantes :

- L'agent doit avoir assuré des travaux supplémentaires à l'occasion des élections
- Le bénéficiaire de l'indemnité doit être exclu du bénéfice des indemnités horaires pour travaux supplémentaires (Catégorie A)

L'IFCE est cumulable avec le RIFSEEP

Le montant de IFCE est calculé dans la double limite :

- D'un crédit global qui correspond au montant maximum de l'enveloppe des IFTS calculés pour chaque grade ou catégorie correspond au montant de référence du grade multiplié par un coefficient multiplicateur maximum de 8 et par le nombre d'agents de ce grade.

- D'un montant individuel au plus égal à ¼ de l'indemnité forfaitaire annuelle maximum du grade ou de la catégorie

Les montants annuels moyen à ce jour sont :

1ère catégorie : 1 564,10 €

2ème catégorie : 1 146,87 €

3ème catégorie : 912,03 €

Ces montants moyens annuels sont indexés sur la valeur du point fonction publique. Il convient donc lors de chaque revalorisation de traitement d'appliquer aux montants ci-dessus le pourcentage d'augmentation.

Le crédit global correspond à 1/12 du taux moyen annuel d'IFTS de la catégorie multipliée par le nombre

de bénéficiaires remplissant les conditions d'octroi de IFCE.

Lorsque le scrutin donne lieu à deux tours, les taux fixés ci-dessus sont doublés. En revanche ce n'est pas le cas si deux scrutins ont lieu le même jour.

**Vu** l'avis favorable de la commission Ressources Humaines,

**Après en avoir délibéré,**

**Le conseil municipal à l'unanimité,**

**Autorise** la récupération des heures supplémentaires accomplies par les agents territoriaux à l'occasion des consultations électorales politiques en tout ou partie sous forme d'un repos compensateur,

**Autorise** le paiement des indemnités horaires pour travaux supplémentaires au tarif dimanche et jours fériés aux fonctionnaires à temps complet de catégorie B et C, lorsque les heures n'ont pas été compensées par une récupération,

**Etend** le versement IHTS aux contractuels de droit public de même niveau et exerçant des fonctions de même nature,

**Autorise** le versement de IFCE aux agents titulaires, stagiaires, contractuels de toutes filières de catégorie A,

**Applique** une IFTS selon la catégorie correspondant au taux moyen défini par l'arrêté ministériel affecté d'un coefficient de 6 sur laquelle repose le calcul de l'IFCE,

**Autorise** le maire à procéder aux attributions individuelles en fonction du travail effectué à l'occasion des élections, dans les limites des crédits inscrits et des modalités de calcul de l'indemnité.

## 9 – DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Monsieur le Maire :

« On va passer sur le débat d'orientation budgétaire, sur la grosse partie du conseil municipal. Vous avez eu le document, le rapport d'activité d'orientation budgétaire et je tiens en préambule à remercier sincèrement pour tout le travail qui a été fait, Marilyne, la directrice générale des services. C'était un document qu'on n'avait pas forcément les autres années, qui est obligatoire et qui sera transmis au préfet à la suite du conseil municipal.

C'est un document qui fait 19 pages, on ne va pas faire toutes les lignes ce soir, on va essayer de retirer les grandes lignes et pouvoir répondre à vos questions s'il y en a et puis débattre effectivement des orientations budgétaires. Et je souhaite également faire un petit peu de pédagogie pour les nouveaux élus notamment. Donc le débat d'orientation budgétaire est obligatoire dans les communes de plus de 3500 habitants et il doit être fait dans les dix semaines précédant le vote du budget.

Pour commencer, on doit parler du contexte national et international. Alors, s'il y a de temps en temps des nouvelles qui pourraient nous rassurer, on doit bien dire que le climat est plutôt anxiogène, avec que ce soit, Jean-Yvon l'a évoqué, la guerre entre l'Ukraine et la Russie, mais aussi ce qui se passe au Moyen-Orient avec les États-Unis. Donc on est sur un contexte qui est tendu mais qui a aussi un impact économique, vous l'avez bien vu les uns et les autres quand vous allez faire le plein de votre voiture, cela entraîne des conséquences qui ne sont pas neutres. Il y a aussi l'inflation qui a bondi, qui est aujourd'hui autour de 1,7 %, mais elle pourrait monter très vite.

Donc on avait choisi lors du dernier mandat de ne pas augmenter les impôts ni les tarifs communaux parce qu'en 2020 et 2021, il y avait le COVID et l'inflation, donc on avait souhaité maintenir ces prix pour les citoyens, pour pouvoir, si possible, atténuer les effets de la crise. L'économie française, on le voit bien,

est aussi corrélée aux perspectives économiques mondiales. On voit bien que le déficit public en France continue à se creuser et on est arrivé avec une prévision de 118,4% du PIB en 2026. On voit bien qu'il va falloir faire attention au niveau national. L'État a essayé d'agir sur les dépenses des collectivités sans trop y arriver, donc aujourd'hui, l'État change un peu son fusil d'épaule et travaille plutôt sur les recettes des collectivités.

On sera bien obligé, à un moment ou à un autre, de regarder de plus près le projet de loi de finances 2026.

Il y a une quasi-stabilisation de la DGF. Je précise, surtout pour les nouveaux, qu'il s'agit de la dotation globale de fonctionnement.

On constate également une diminution des crédits ministériels sur l'aide à l'investissement local, une augmentation de la CNRACL, la caisse de retraite des fonctionnaires. On prend 3 points pendant 4 ans, donc au total cela fait 12 points supplémentaires, ce qui représente 30 000€ pour Ploumagoar.

On a aussi une mauvaise nouvelle concernant la diminution de la compensation, la réduction de moitié des bases industrielles. Donc là, ce sont les industriels qui vont bénéficier de dégrèvements, et non les communes. Donc on va perdre un petit peu d'argent de ce côté-là aussi.

Vous voyez qu'on se base sur des chiffres de 2024 puisque les chiffres de CFU, nous, on l'a voté à Ploumagoar mais au niveau de l'État, on n'a pas tous les chiffres de toutes les communes, donc il faut comparer ce qui est comparable. On ne peut pas comparer Ploumagoar 2025 avec des communes de même nombre d'habitants sur 2024.

Donc sur les impôts locaux par exemple, vous voyez bien qu'à Ploumagoar un habitant, c'est 442€ en moyenne quand dans la moyenne de la strate de Ploumagoar, entre 5 000 et 10 000 habitants, c'est 607€.

Il faut qu'on fasse attention parce qu'on est aussi dans une strate entre 5 000 et 10 000, mais on est en bas de la strate, donc il ne faut pas toujours se comparer avec des villes de 10 000 habitants qui n'ont pas les mêmes moyens et humains et financiers que la collectivité de Ploumagoar.

De même pour l'agglomération. GPA est une récente agglomération de petite taille comparée à Saint-Brieuc, comparée à Lannion, comparée à des grandes agglomérations ou des villes comme Lyon par exemple.

Sur les charges de personnel, on est par habitant à 473 €, vous voyez que la strate est à 628 €.

Sur les achats et charges externes, on est à 224 € quand la strate est à 314 €, sur les charges financières à 22,00€ par habitant, sur le contingent incendie, on est à 6€ par habitant et sur les subventions versées, on est à 18€ par habitant.

La capacité d'autofinancement brut, donc ce sont les recettes réelles moins les dépenses réelles de fonctionnement. Donc là, on est à 183€ par habitant, donc on est un petit peu plus faible que d'autres strates.

Sur l'endettement, on est à 1050€ par habitant et sur les communes de la strate, on est à 755,00€. Il nous reste 148 annuités si on cumule l'ensemble des emprunts qui ont été faits depuis des années, sachant que tous les ans il y en a qui se terminent, et, suivant le nombre d'emprunts, il y a autant d'annuités qui descendent.

Les recettes de fonctionnement sur la période 2022-2025 ont progressé de 940 241€ quand les dépenses de fonctionnement sur la même partie ont augmenté de 817 787. On n'a pas ce que dans d'autres collectivités on peut avoir, et on pourra peut-être l'avoir, c'est ce qu'on appelle l'effet ciseaux, c'est à dire que les dépenses augmentent plus vite que les recettes. Là, on n'y est pas, on a augmenté davantage nos recettes que nos dépenses, donc c'est plutôt bon signe.

Concernant la masse salariale, elle s'élève à 2 846 000 €. J'ai demandé à avoir un chiffre « corrigé » puisqu'en face on peut avoir des recettes : le policier est mutualisé, la conseillère France services aussi et on perçoit une subvention, on a des indemnités pour l'agence postale communale. Tout cela mis bout à bout, on arrive à 2 647 528 €.

Il y a des facteurs qui sont exogènes : les revalorisations des catégories B et C sur le pouvoir d'achat, ce qui est une bonne chose pour nos agents, l'augmentation du point d'indice. L'impact financier pour la commune entre 2020 et 2025 correspond à peu près à 200 000 €.

Et les facteurs endogènes, ce sont des choix qu'on a fait, des choix forts et j'ai pu le dire déjà plusieurs fois, j'en suis très fier. Je suis très fier de l'organigramme qui a été mis en place dans la commune de Ploumagoar, avec la création de nouveaux services.

Je pense que la Maison France Services, je pense que le policier municipal, je pense que l'aide aux devoirs, ce sont des postes qu'on a créés, qu'on a pérennisés, je pense que c'est très bien.

On a aussi voulu avoir une structuration hiérarchique et on le voit aujourd'hui, cela commence à porter ses fruits dans tous les services qui sont aujourd'hui bien structurés, avec des chefs de service, avec un CODIR qui fonctionne bien, avec des agents aussi à la mairie, ce qui permet d'effectuer des recherches de financement, de l'optimisation ou de la réduction des dépenses. Je pense que les agents, et on a pu parler un petit peu tout à l'heure de formation, sont très compétents. On a de la chance d'avoir des agents très compétents qu'il faut féliciter parce qu'ils ont le sens du service public.

Et puis, on a fait des choix politiques et sociaux très forts. On a par exemple mis le régime indemnitaire pour les contractuels. On a mis en place le CIA, une prime annuelle, on a augmenté les chèques déjeuner, on a augmenté notre participation pour la mutuelle et la prévoyance et on a mis en place la prime mobilité.

Je propose un retour sur les principaux investissements qui ont été menés depuis 2020. Les dépenses d'investissement sont plus élevées en 2025, vous savez pourquoi, la moyenne annuelle s'élève à 2 400 000 €. Concernant la dette, on savait que 2026 et 2027 pourraient être des années plus difficiles, on le savait, on l'a anticipé et on a des prêts qui s'arrêtent en 2027. Ce sont trois emprunts qui s'arrêteront et qui donc laisseront une marge de manœuvre de capacité d'investissement de 260 000 €.

Parlons de la fiscalité directe : les taux n'ont pas augmenté à Ploumagoar depuis 2002, ce qui ne veut pas dire que les gens ne payent pas plus d'impôts puisque les valeurs locatives des maisons ont pu être réévaluées par l'État mais ce n'est pas notre faute. Je proposerai lors du vote du budget de maintenir les taux de fiscalité pour 2026 : pas d'augmentation d'impôts à Ploumagoar pour l'année 2026.

Donc, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, on sera un petit peu impacté par l'article 129 de la loi de finances qui porte sur la minoration de la compensation de la taxe foncière des établissements industriels et la CFE des entreprises. L'estimation de baisse de recettes est de 56 000 €.

On a le concours financier de l'État, la DGF s'élève à 1 317 761,00 €, en hausse de 1.73%.

Ensuite on a des leviers d'actions, on a les tarifs communaux qui sont parmi les plus bas, si ce n'est les plus bas du secteur depuis longtemps. Je pense qu'il faut qu'on effectue un travail de réévaluation, il faudra que chaque commission y travaille. On a un levier, je vais prendre l'exemple de la cantine. 2€40 aujourd'hui c'est un tarif social dans beaucoup de communes. Les habitants ici ont la chance, c'est 1€ le tarif social et 2€40 le tarif plein. Le prix de la cantine n'a pas augmenté depuis 2008, est-ce bien raisonnable avec l'inflation ? De même pour les concessions au cimetière : c'est de l'ordre de 82 € à Ploumagoar alors qu'à Moustéru on est à 180 €, 154 € à Guingamp. Voilà, s'il faut augmenter les tarifs, on le fera, mais dans à une échelle raisonnable. Certaines communes ont fait le choix de se caler sur l'inflation : s'il y a une inflation de 7%, ils augmentent les tarifs de 7%. Mais je le répète, en 2020, avec le COVID, pour moi c'était important d'aider les gens, c'est ce qu'on a fait.

Les RAR, restes à réaliser de 2025 représentent une part significative du budget de 2026. Il s'agit des engagements pris pour les projets tels que le quartier de Cadolan ou la salle. Je qualifierai le budget à venir de budget de continuité, donc destiné à finaliser nos projets déjà engagés en 2025 notamment.

Des recettes d'investissements sont attendues : on a des subventions pour l'école de la Croix Prigent. Vous voyez qu'on a effectué les travaux il y a déjà quelques temps et qu'on reçoit quelques fois les subventions quelques années après, une fois que les travaux sont terminés, que tout est signé. On a des subventions de la CAF pour la MAM, la subvention de la DETR pour la MAM, la subvention de la région pour la MAM, une subvention DSIL pour la salle de Kergré et une subvention DETR pour les sanitaires publics qui ont été installés près du complexe sportif.

Et puis il reste des emprunts non encaissés puisqu'on avait fait 5 000 000 € d'emprunts, mais il nous reste 2 450 000 € d'emprunts à faire rentrer.

On a souhaité, c'est la DGS qui l'a initié car c'est obligatoire dans notre collectivité, déployer les APCP, les autorisations de programme et les crédits de paiement. C'est à dire qu'aujourd'hui, quand on signe un devis, on doit pouvoir inscrire les crédits pour être sûr de pouvoir payer, parce que sinon, à un moment ou à un autre, on signe beaucoup de devis et puis il pourrait ne plus y avoir de sous dans la caisse. Je vous rassure, il y a des sous dans la caisse et on va pouvoir payer. Cela permettra par exemple, si on travaille sur la sécurisation et la rénovation de l'église, dès qu'on engagera, dès qu'on aura des devis, de mettre en face des crédits pour le budget primitif.

On savait que les années 2026 et 2027 seraient plus tendues mais on a quand même les moyens d'investir, de continuer les travaux à Cadolan. On sait qu'on va devoir faire attention à nos dépenses : on a rédigé une lettre de cadrage à l'attention des chefs de service. C'est aussi l'occasion d'expliquer que peut-être, contrairement à ce qu'on faisait tous les ans, où on avait une liste de demandes qu'on étudiait un peu et on faisait plaisir à tout le monde, aujourd'hui, on fera des choix budgétaires, parce que c'est aussi ça être élu, c'est faire des choix et pouvoir dire non à certains investissements ou les retarder ou les repousser. Et mon collègue maire de Guingamp l'a aussi annoncé dans les journaux, si l'inflation et la crise continuent, il faudra savoir réduire la voilure.

La commission des marchés aura aussi son rôle à tenir pour réduire certains coûts.

Mais il y a une chose qui est importante, qui me tient à cœur, c'est la continuité du service public et la qualité des services rendus. On évoquait ce matin l'agence postale communale par exemple : est-ce que si la poste se désengage en 2027 à la fin de la convention, on supprime l'agence postale communale puisqu'on n'aura plus les 1200€ ou est-ce qu'on garde l'agence postale communale ? Il y aura moins de recettes, mais il y aura les mêmes charges, ce sera un choix politique.

Moi, j'ai déjà fait mon choix. Vous ferez le vôtre à un moment ou à un autre, on verra bien.

Mais si vous avez bien écouté ce que j'ai dit avant sur les services publics, vous savez mon avis. Moi je pense que c'est aujourd'hui quelque chose qui est indispensable. On a en moyenne 16 ou 17 passages par jour. Je me vois mal priver les ploumagoariens et les gens des alentours d'un service public qui ne devrait pas disparaître. De même avec France services, c'est un service de proximité utile, ce n'est pas un gadget.

Je suis à l'écoute de vos remarques, vos questions, la parole est à vous. Guillaume, c'est à toi. »

La parole est donnée à M. Batard :

« Au nom de nous cinq, Dominique étant absente, je la compte aussi parmi nous, on se devait d'avoir un propos ce soir par rapport à la lecture du rapport d'orientation budgétaire, parce que c'est un moment important pour la vie municipale. Vous y traduisez vos objectifs sur l'exercice budgétaire 2026 et il est légitime de se poser la question si l'audace d'agir, comme vous l'avez citée dans votre campagne, est-ce qu'elle fait face à la réalité budgétaire du présent mandat ? Vous avez placé comme nous l'enfance et la jeunesse au centre des priorités. Pourtant, le constat nous semble brutal et c'est peut-être là toute notre différence. Vous annoncez une réévaluation progressive et pluriannuelle des tarifs de la restauration scolaire, de l'ALSH et des cimetières. Une fois la campagne terminée, vous choisissez de les augmenter, pour nous au pire moment où les familles souffrent le plus de l'inflation. Nous regrettons que les familles deviennent une variable d'ajustement de cet équilibre budgétaire. Vos électeurs y verront peut-être un changement de politique qui était de divers gauche en campagne et de centre droit de gestion, j'ai le droit à l'humour. Nous avons bien compris qu'entre 2020 et 2025, la masse salariale de notre commune a augmenté de 39%. Oui, nous soutenons la valorisation du travail des agents, mais comment continuer ainsi lorsque nos recettes de fonctionnement ne subissent pas la même courbe ? Vous avez continué sans anticiper leur poids sur le long terme, sur nos finances. Sachez que c'est le coût global de vos équipements qui nous inquiète le plus. La mise en service de la salle de Kergré en est le meilleur exemple. Elle génère la création d'un poste de régisseur annoncé à 42 000€, sans compter les futurs contrats de maintenance et d'énergie que d'ailleurs vous vous contentez de renégocier pour économiser quelques milliers d'euros. Vous mobilisez des ressources humaines et financières massives pour cet équipement alors que le reste de notre patrimoine bâti et de nos voiries nécessitent des interventions, certaines urgentes. En réalité, Kergré devient un poids qui limite nos capacités d'action, comme nous l'avons annoncé, pour le quotidien de nos habitants.

En fin de mandat, nous avons alerté et vous avez fait la sourde oreille. Et ce ne sont pas les propos de Monsieur Pellé qui nous ont fait changer d'avis, je rappelle à 700€ la prestation. Vos ratios financiers sont alarmants.

Pour une commune de notre strate, la dette par ploumagoarien s'élève à 1 050€, mais en décembre

2024 et non pas en décembre 2025, contre une moyenne à 755 €.

À l'époque, notre capacité d'auto-financement en fin 2024 est de seulement de 57€ par habitant, soit deux fois moins que celle d'une commune comparable. Nous tenons à rappeler que les emprunts 2025 ne sont pas pris en compte, soit 5 000 000 € manquants. Quelle est la réalité des chiffres ?

L'actualisation des ratios nous semble primordiale pour que la population puisse agir, puisse enfin agir et gérer. Cette fragilité financière que nous annonçons se confirme et va condamner les attentes de notre population. Où est la dimension environnementale ? Où est l'aménagement du bourg tant attendu ? Votre budget est en quasi-totalité consacré au reste à réaliser de la salle de Kergré, qui mobilise à elle seule plus de 3 000 000 d'euros en 2026. Par ailleurs, qu'en sera-t-il de la rénovation de la mairie, de la démolition des salles associatives, dont Keromest, et la construction de la Halle ? Vous introduisez cette année la gestion en APCP, l'autorisation de programmes et de crédits de paiement, chose déjà utilisée auparavant, mais qui reviennent pour l'église et le quartier de Cadolan. C'est selon nous une bonne chose de sacrifier ces deux projets, mais cela ne doit pas empêcher d'avoir une gestion saine et une maîtrise des budgets qui y seront alloués. Vos prévisions budgétaires en 2026 se heurtent à la réalité financière. Après les promesses de campagne, vient le temps de la hausse des tarifs et de la dette subie. Notre groupe, Ploumagoar en commun, s'opposera à cette trajectoire qui sacrifie le pouvoir d'achat des familles au profit d'une gestion risquée que la commune n'a plus les moyens d'assumer. »

Monsieur le Maire reprend la parole :

« Alors, je vais dire plusieurs choses. La première, je vous l'ai déjà dit l'autre fois, vous n'avez pas eu le courage, vous n'avez pas eu la volonté, vous n'avez pas eu le respect de féliciter le gagnant lors des élections et vous avez quand même eu le culot de dire que vous ne trouviez pas normal que la population n'ait pas pris la mesure des finances publiques de la commune. Voilà votre propos lors de mon élection le 15 mars, pas très valorisant. J'ai vu dans toutes les communes, les battus, féliciter le gagnant, pas à Ploumagoar.

Concernant l'audace d'agir, on l'a eu, l'audace d'agir, on l'aura encore. Par contre, j'aimerais bien que vous soyez honnête et pas mensonger, parce que quand vous dites que les APCP se faisaient à Ploumagoar, c'est faux, ça vient d'être mis en place, c'est en train de se mettre en place.

Quand vous parlez des bâtiments communaux et de la voirie, je vous invite à faire le tour de l'agglomération. On va rester au niveau de l'agglomération pour voir si nos voiries communales sont dans un si mauvais état que ça. Et je suis au regret de vous dire que depuis 2020, on a fait le toit de l'école élémentaire, on a fait le toit des services techniques, on a fait le toit de l'école de la Croix-Prigent, on a réhabilité toute l'école de la Croix-Prigent, on a réhabilité Ploum Expo en entier et vous osez dire qu'on n'a rien fait sur les bâtiments communaux et qu'ils sont dans un état déplorable ? Je ne sais pas, on n'a pas la même lecture.

Vous dites que les prêts de 5 000 000 ne sont pas compris ? Eh bien si, ils étaient compris dedans. Voilà, vous avez aussi dit que l'intervention de Monsieur Pelé ne vous avait pas rassuré, excusez-moi mais Monsieur Boyer, qui était dans la minorité, était ravi, était rassuré en sortant. Mais 700€ pour avoir, et je réutilise vos termes, « les chiffres, ça vous gave », si les chiffres vous gavent, moi je vous redonne juste ce que la DGFIP a expliqué dans un rapport : les communes françaises se portaient très bien et que 60% d'entre elles avaient un taux d'épargne brut supérieur à 15%. Ploumagoar étant à 17%, cela veut dire que la collectivité est à un seuil jugé confortable. Vous insistez souvent sur le ratio de désendettement. Bon, on est à 8 années, on va passer à 9. Bercy fixe l'alerte à 12, on n'y est pas encore.

Ensuite, je voudrais quand même revenir, parce que vous avez quand même dit que la masse salariale avait augmenté de 39 %. Eh bien moi, je n'ai pas le même chiffre. Je n'ai pas le même chiffre parce que si je l'ai fait corriger, il est à 22%. Quand on arrive à corriger, quand on a les recettes des autres communes, quand on a les recettes de La Poste, on n'est pas à 39 %. Et sur les 22% qu'on a, vous savez combien de pourcentage c'est la faute de l'État ou grâce à l'État, parce qu'on peut se mettre du côté des fonctionnaires ? Le point d'indice, il a été réaugmenté trois fois en 2024. Je vous l'ai dit tout à l'heure, on a mis des services publics en place, on n'a pas fait des emplois fictifs à Ploumagoar. Le policier municipal, si vous estimez qu'il ne sert à rien, il faut nous le dire. Même chose pour l'aide aux devoirs. Si vous pensez qu'on n'a rien fait pour l'enfance jeunesse, excusez-moi, mais moi quand je discute avec des citoyens de Ploumagoar, ne vous inquiétez pas, même les familles qui payent 2€40 le repas me disent que ce n'est pas cher. Donc si on augmente, allez on va dire de 0,10€, 0,20€ par repas, cela fait 4€ par mois. Parce que vous, quand vous allez faire vos courses, il n'a pas augmenté votre panier ? Alors, je veux bien recevoir des accusations, je veux bien entendre, mais moi je n'ai pas menti pendant ma campagne. Mais par contre, ce qui me rassure, c'est qu'heureusement que 610 voix d'écart nous

séparaient et que ce n'est pas vous qui êtes à ma place parce que je ne sais pas comment vous auriez géré la commune en expliquant aux gens que les salles, c'est gratuit, open bar, allez-y, c'est gratuit. Si les utilisateurs ne payent pas, qui va payer ?

Je vous ai dit tout à l'heure qu'on n'augmentait pas les impôts en 2026, on pourrait le faire. Mais je n'ai jamais, durant le dernier mandat, entendu Monsieur Chevalier lever la main et poser une question à l'agglomération quand on a augmenté les impôts. On ne peut pas avoir une géométrie variable dans les décisions politiques. Donc aujourd'hui, s'il y a la guerre au Moyen-Orient, moi je n'y suis pour rien. Si l'inflation augmente, je n'y suis pour rien. Le pire des moments, ce sera toujours le pire des moments pour augmenter quelque chose. Mais quand on n'a pas augmenté les tarifs de cantine depuis 2008 et qu'on est en 2026, si les gens sont honnêtes, ils accepteront. Il y a toute une génération qui n'a pas payé le prix du repas. On est à 8€50 ou 9€ de prix de revient, on va faire payer 2€50 peut-être 2€60. Excusez-moi, mais être gestionnaire d'une commune, c'est aussi un moment prendre des décisions. Voilà, Monsieur Pelé l'a expliqué, on perd de l'argent de la part de l'État parce qu'on ne paye pas assez d'impôts à Ploumagoar. Vous l'avez vu dans la presse, à Ploumagoar les gens payent moins d'impôts qu'à Guingamp, beaucoup moins qu'à Pabu. La seule slide, lors de la présentation de M. Pelé, où Ploumagoar était en rouge, c'est par rapport au taux de fiscalité. Alors c'est en rouge, mais ça veut dire que ce n'est pas bon, c'est qu'on ne fait pas payer assez d'impôts.

Et les gens de Ploumagoar, s'ils ont voté pour nous, c'est qu'ils ont aussi vu le travail qui a été fait.

Et quand je parle d'investissement, c'est aussi faire travailler des entreprises sur le secteur. Je pense qu'au restaurant Saint-Hernin, ils ont fait quelques repas en plus. Je pense qu'il y aurait un peu plus de chômeurs si les communes arrêtaient d'investir. Les communes françaises sont le principal investisseur en France. Si on arrête, on va avoir plein de sous dans la caisse, ça ne sert à rien s'il n'y a pas de service en face.

Nous, on a des services. On a eu la chance, et merci aux services d'avoir organisé la journée avec quelques élus, de faire le tour des services aujourd'hui. Tout le monde a pu se rendre compte des bonnes conditions de travail. Et sur le plan humain, vous ne pourrez pas venir me dire qu'on ne fait pas attention à l'enfance jeunesse.

Moi, j'ai vu la transformation de Ploumagoar depuis 2020. Si vous ne l'avez pas vu, ça me pose question. C'est soit que vous fermez les yeux, soit que vous êtes malhonnêtes. Parce que quand vous dites que les bâtiments et la voirie sont tristes à Ploumagoar, il y a pire ailleurs.

Vous parlez de Kergré et de son coût mais il y a aussi des recettes en face de la salle de Kergré et je ne vais pas m'en vanter, mais je vous le dis quand même, la première réservation, elle est à mon nom et c'est moi qui ai payé parce que j'ai dit que personne n'aurait la salle gratuitement, y compris le club de l'amitié et y compris pour fêter l'anniversaire du doyen.

Lors de la campagne, vous avez essayé de mentir aux gens, vous n'avez fait que critiquer. Vous avez proposé quoi ? Faire gratuit pour les associations, augmenter les subventions aux associations. Je ne sais pas, demandons à Bruno si les associations sont à plaindre à Ploumagoar. Non, voilà, il y en a même d'autres qui veulent se créer. Je pense que la vie locale montre bien tous les jours dans les journaux ou toutes les semaines dans l'Écho que Ploumagoar c'est dynamique.

On n'est pas sur le vote du budget, on est sur un débat d'orientation budgétaire. Je n'ai pas dit qu'on ne ferait rien sur l'environnement, je n'ai pas dit qu'on ne ferait rien sur l'enfance-jeunesse, je n'ai pas dit qu'on ne ferait rien dans les écoles, je n'ai pas dit qu'on ne ferait rien nulle part. On fera en fonction de nos moyens.

Alors je sais bien que c'est le jeu de la minorité que d'aller continuer à dire du mal de la majorité. Mais je vous rappelle que c'est 61,45% des votants qui ont voté pour nous, de temps en temps il faut le rappeler.

En 2020, j'ai fait des promesses de campagne que j'ai tenues à 85%. Ce qui n'a pas été fait, ce n'est pas qu'on n'a pas voulu le faire, c'est qu'on a vu des choses qu'on pouvait modifier. Mais on a aussi fait plein de choses qui n'étaient pas notre promesse de campagne. Mais en 2026, j'ai été élu sur un bilan et sur un projet. Mais je ne vais pas faire en 2026 ce qui est prévu de faire jusqu'en 2032 ou 2033, on a 6 ans devant nous. Et je rappelle, il faut continuer à le dire : la salle de Kergré n'est pas un investissement pour faire plaisir à qui que ce soit. C'est un besoin essentiel pour les associations, pour les particuliers, pour la commune, pour les entreprises, pour le dynamisme de Ploumagoar. Croyez-moi, dans pas longtemps, on va entendre parler de la salle de Kergré et on aura des réservations. »

M. Prigent intervient :

« Votre intervention illustre la campagne qu'il y a eu. Je voudrais un peu simplifier le raisonnement dans

le temps. Ça fait plusieurs fois que je suis élu et il n'y avait rien eu de fait, on avait de la capacité de financement, mais il n'y avait pas eu de gros investissements. Et on avait dit que si on était élu, ce serait pour investir et on a investi. Et on a investi au service de la population et de tous les âges, parce que même Kergré, ça servira pour l'enfance jeunesse. Et le stade, c'était pour l'enfance jeunesse, la MAM, c'était pour l'enfance jeunesse. On a investi pour les services de la population, ce n'est pas pour endetter la commune. Le seul truc que vous pourriez nous reprocher, c'est de ne pas avoir anticipé l'inflation post covid et elle a été terrible pour tout le monde. On l'a prise tous pleine balle et s'il n'y avait pas eu cette inflation, on aurait été dans les cordes par rapport à notre budget.

Par contre, c'est bien de vous y prendre comme vous faites parce que vous nous permettez de gagner facilement les élections, il n'y a aucun souci. Je vais vous promettre une chose, c'est qu'on va être capable de faire de la rigueur aussi. Faire de l'investissement, c'est ce qu'il y a de plus agréable et de plus facile, mais faire de la rigueur, c'est plus dur mais on saura faire. Tout à l'heure, Yannick parlait d'augmentation d'impôts. Moi, ça ne me dérange pas d'augmenter les impôts, mais à une condition, c'est que ces impôts qu'on augmenterait aillent à l'investissement, pas au fonctionnement.

Et comme on aura besoin de continuer à investir, on va montrer qu'on est aussi capable d'être rigoureux. Alors, vous allez pouvoir critiquer encore tout le mandat, qu'on fait de la rigueur, mais continuez parce que ça nous rend service. »

M. Batard prend la parole :

« Merci pour les leçons de politique, je ne pensais pas que j'allais en avoir ce soir. Juste rappeler une chose, c'est... »

M. le Maire intervient :

« Premièrement, je ne vous ai pas donné la parole, merci. Donc à un moment, voilà, je veux bien, mais vous ne pouvez pas être dans l'attaque et donner des coups sans en recevoir, ce n'est pas possible ça. Je veux bien être gentil mais je ne peux pas être accusé de tous les maux sans me défendre un minimum et sans surtout rectifier certains propos. Je peux entendre, il y a des erreurs. Quand vous dites que les prêts de 5 000 000 ne sont pas compris, c'est faux. C'est soit une mauvaise information soit un mensonge. Moi je préfère que ce soit une mauvaise information ou une mauvaise interprétation comme vous voulez. Je préfère qu'on aille dans ce débat là pendant six ou sept ans et qu'on puisse travailler ensemble parce que c'était bien mon propos lorsque j'ai fait mon discours. Je pourrais revenir un petit peu sur ce qui a été dit en 2020 parce que j'avais deux minorités, une qui a dit qu'ils seraient très attentifs et une qui a dit qu'ils seraient très constructifs. Quand on vote contre le complexe sportif, contre la salle, contre ceci, contre cela, ce n'est pas très constructif. Je me rappelle qu'en 2020, j'ai mis 100 000€ sur la table pour faire des propositions à la minorité. Personne n'a levé la main, personne n'a fait une proposition. Donc moi, je vous invite, et c'était le sens de mon propos la dernière fois quand j'ai été élu maire, je veux travailler ensemble, collectivement. Donc si vous avez des idées, si vous avez des choses à nous expliquer, je suis preneur, la main est tendue. Si vous voulez passer votre temps à critiquer, il faudra s'attendre à avoir des réponses comme celles-là et on aura un combat qui sera inégal parce qu'à 24 contre 5, on passera. Donc moi, je veux qu'on travaille ensemble.

J'ai passé une partie de la journée avec l'ensemble des élus, j'ai trouvé ça agréable. Je préférerais qu'on ait des conseils municipaux agréables, constructifs, et pas d'être en train de se mettre des ping-pongs de jugement. Donc, si vous avez des propositions, allons-y. Si vous voulez rester dans le combat, je serai là et je vous donne la parole. »

M. Batard reprend la parole :

« Merci, Monsieur le Maire. Non, juste revenir, sur les 5 000 000. C'est par rapport au ratio : se baser sur les chiffres 2024 ne nous éclairait pas en fait sur la situation actuelle. C'est ce que nous avons dit à plusieurs reprises. Nous n'avons pas une vision claire aujourd'hui des ratios réels de la collectivité au 31 décembre 2025. Et les éléments qui nous ont été apportés avec Monsieur Pelé n'éclairaient pas non plus ces éléments puisqu'ils étaient à une date avec des éléments qui n'étaient pas finalisés.

Je le regrette fortement, c'est ce que j'ai dit dans mon propos. Oui, il y a un jeu de débats d'orientation budgétaire, mais là, quand-même, on a des chiffres de fin 2024. Pourquoi attendre qu'ils soient comparables à ces éléments alors qu'on pouvait tout simplement les comparer avec les chiffres de Ploumagoar de 2024 ? »

M. le Maire répond :

« Vous avez voté le CFU, l'état de la dette en 2025, au 31 décembre, c'est 8 338 804€. Donc au 31/12/2025 on est à 8,51 années, on n'est pas à 10 ou à 12. Et selon notre capacité d'autofinancement, on sera à 9,7 années au 31/12/2026, sur des bases de perspectives financières qui sont faites par la DGS. Au pire des cas, on est à 9,70, on n'est pas encore à 12. Les chiffres sont les chiffres et je vous ai expliqué qu'on comparait les chiffres de 2024 de Ploumagoar avec les chiffres des communes de mêmes strates de 2024. On n'a pas les chiffres de 2025 des autres communes.

Moi, je peux vous donner les chiffres de 2025, vous les avez eus, mais on ne peut pas comparer 2025. »

M. Chevalier intervient :

« Il ne s'agit pas de nous comparer avec la France mais de voir l'évolution sur la commune. Lorsqu'on a vu le tableau au 31/12/2024, on est d'accord, on est à 1 000€ de dette par habitant, mais il y a les 2 millions et demi qu'on a déjà validés au 31/12/2025 et là on n'aurait pas été à 1 050, on aurait été à 1 300 ou 1 400 j'imagine dans ces eaux-là.

Et lorsqu'il va falloir encaisser les 2 millions et demi qui restent pour payer Kergré, là en effet, on va arriver dans les zones de 1800€ à la louche, je n'ai pas le calcul là. »

M. le Maire reprend la parole :

« Je me permets de te couper Hervé, parce que vous continuez à parler de la salle de Kergré mais les 2 millions et demi ne sont pas fléchés pour la salle. Ils serviront peut-être à payer Cadolan. Pourquoi vous mettez toujours les dépenses sur Kergré ? »

M. Chevalier :

« Parce que dans le tableau que tu nous as transmis, il est mis qu'il faut 3 millions pour solder Kergré. »

M. le Maire :

« Je peux dire que les recettes de l'Etat serviront pour Kergré et que l'emprunt servira pour Cadolan. Au final, l'emprunt sera réalisé, on a signé, on a voté pour. »

M. Batard intervient :

« Je n'aime pas qu'on nous reprenne sur Cadolan, parce qu'on vous a félicité de faire une APCP sur Cadolan et l'Église, qui permet de sacraliser ces deux projets que l'on soutient. Cadolan, en fait, on le défend autant que vous. Ce que je regrette, c'est le délai. Et vous le regrettez aussi. Ça fait plus de dix ans qu'ils sont en chantier. Là, je suis très content que ce budget soit sacralisé, au moins dans deux ou trois ans, il sera bouclé, fini, et ça sera un bien pour tout le monde, tant pour les habitants que pour toute la commune. »

M. le Maire :

« Mais la commune n'est pas responsable de l'effacement de réseau, la commune n'est pas responsable de l'assainissement, ce sont nos partenaires et les partenaires, vous les savez, ce n'est pas comme nous, ils planifient sur plusieurs années et on est tributaire tant qu'on n'a pas fait l'assainissement, on ne fait pas la voirie au-dessus. Donc voilà, c'est comme ça, c'est l'agglomération.

Le SDE, c'est pareil, c'est une partie que l'on paye parce que si on avait attendu que le SDE paye leur partie, on pourrait attendre quelques années. Donc on est tributaire de nos partenaires, voilà pourquoi ça n'avance pas assez vite à Cadolan. Mais on a eu le courage et l'audace d'agir parce qu'on aurait très bien pu ne pas le faire à Cadolan ou faire le minima. J'estime qu'on est en train de refaire un beau quartier à Cadolan. Quelquefois j'entends des gens venir me dire "Mais j'ai une éolienne, mais je vais avoir les gens du voyage, ma maison va perdre de la valeur." Jamais personne ne vient me dire "Chouette, ma maison va prendre de la valeur à Cadolan." Et pourtant, je pense qu'il y a des gens qui vont être contents. »

M. Prigent prend la parole :

« Oui, excuse-moi Guillaume, pour être positif, c'était pour te remercier pour les remerciements. Mais comme parfois on a du mal à les entendre, on aime bien que tu le dises deux fois. Et puis pour rassurer Hervé aussi parce qu'il parle de l'échéance qui arrive qui semble dramatique : le taux va être au-dessus de la moyenne de la strate l'année prochaine. Mais ce n'est pas grave parce qu'après il y a aussi des emprunts qui ressortent et on redescendra en dessous. Et il faut peut-être avoir une vision à moyen ou long terme plus rassurante. Et si on n'était pas dans la polémique basique de faire peur aux gens, on construirait beaucoup mieux ensemble. »

M. Batard répond :

« Juste rappeler sur Cadolan tout à l'heure, on parlait de mandat constructif, c'est ce qu'on a tenté de faire et fait au mieux des moyens que l'on avait à nous cinq à l'époque, une petite pensée pour Michel et Nelly, on a été constructif. En ce qui concerne Cadolan, je reprends cet exemple-là, on vous a dit qu'il y avait des méthodes de travail avec les concessionnaires qui permettraient de faire des tranchées communes. Désolé, je vais parler de mon métier, ça fait quinze ans que je le fais et je n'ai jamais vu un chantier aussi long. On fait une tranchée, on change un bout de tuyau, on rebouche, on repasse au suivant, et cetera. C'est possible de faire autrement, j'ai donné les éléments pour que ça soit calé, ça n'a pas été suivi de fait. Cela étant, il est vrai que je n'étais pas dans la majorité, je n'avais pas le pouvoir de discuter avec Saint-Brieuc agglomération, le SDE, et cetera, pardon avec GPA, lapsus révélateur de mon travail. Oui, on peut être de bonne volonté. »

M. le Maire :

« On aurait bien voulu faire tout en deux ans, mais ce n'est pas nous qui décidons. Quand l'agglomération décide de faire que par tranche pour étaler les travaux parce qu'il n'y a pas que Ploumagoar et qu'ils veulent faire un peu partout, on est obligé de suivre.

Voilà, il y a un axe sur lequel je n'ai pas échangé lors du débat d'orientation budgétaire ou dans mes propos, c'est l'habitat.

On a aujourd'hui un levier pour avoir plus de recettes, c'est d'avoir plus de logements et il y a des projets en cours. Donc plus la population augmente, plus on a de DGF. On a aussi sur la rénovation de l'habitat, un levier. C'est bien pour ça qu'on a mis la taxe sur les logements vacants, pas pour avoir des recettes supplémentaires mais pour inciter les gens à remettre sur le marché de l'habitat des biens. Soit, ils ont les moyens de les entretenir et de les garder vides, et ils payent des impôts, soit on essaie de loger correctement les gens. On doit aussi travailler avec la population sur la rénovation des bâtiments pour qu'ils aient moins l'effet d'inflation sur le chauffage. Donc là, on a un vrai travail de partenariat avec l'agglomération et avec les organismes pour inciter les gens à faire des travaux chez eux. Ça fera marcher l'économie du bâtiment, mais ça fera aussi des économies de chauffage.

Autre source de recettes supplémentaires, je n'en ai pas parlé, c'est l'IFER, la taxe sur les éoliennes et sur les parcs photovoltaïques. Il y a deux projets pour lesquels les permis ont été accordés par le préfet et qui vont nous rapporter, pas des sommes faramineuses, mais si c'est 20 000€ par an ce sera toujours bon à prendre.

Et on poursuit les économies, avec comme dernier exemple, la machine à affranchir. Et on va continuer, en s'appuyant sur l'IA, la domotique comme Antoine nous l'expliquait au service technique aujourd'hui avec le contrôle à distance de la température des bâtiments.

Pour les tarifs, on ne passera pas au coût réel, mais un effort de quelques euros n'est pas violent. Tout a augmenté, je ne vois pas pourquoi on ne ferait pas payer un peu les utilisateurs et les bénéficiaires, sachant que pour les plus modestes, il y a des tarifs prévus. Pour les familles les plus aisées, il n'y a pas de raison qu'elles continuent à payer un tarif qui ailleurs correspond au tarif social.

Donc voilà, il y aura un débat le jour où on voudra changer les tarifs, vous pourrez voter contre, vous pourrez vous abstenir, vous pourrez prendre des décisions.

Je l'ai entendu aussi, quelquefois c'est difficile, mais il faut être courageux parce que quand on est assis dans un siège d'élu il faut savoir prendre des décisions qui ne nous font pas plaisir.

Et moi, comme Hervé, on a voté des augmentations d'impôts, des augmentations de taxes à l'agglomération, ça ne nous a jamais fait plaisir. Mais on est aussi en face de la réalité. En revanche, il faut être pédagogues et expliquer aux citoyens. »

M. Nogé prend la parole :

« Non, juste pour dire par rapport à la cantine aussi, on ne va pas rogner sur la qualité des repas, parce que la prise en charge de la commune est relativement importante. Effectivement, quand on parle de hausse, ça fait toujours un peu peur, on est tous des consommateurs et la hausse, on la subit malheureusement partout. Mais je pense qu'à Ploumagoar, la qualité est là. Je me rappelle avoir entendu que la loi Egalim, sauf erreur de ma part, on la respecte complètement à la cantine de Ploumagoar puisque c'est plus de 50% avec du HVE (haute valeur environnementale), du bio. Et donc on est toujours favorable, premièrement, aux circuits courts et deuxièmement à la qualité des produits. Et on ira vers là parce qu'on pourrait aussi garder les mêmes tarifs mais sacrifier un petit peu la qualité des produits.

Et je voulais juste terminer aussi sur la rigueur budgétaire. Ce n'est pas un aveu d'échec, une rigueur budgétaire. Je pense que sur la sobriété énergétique, il y a plein de choses à faire et je crois que Guillaume, tu as parlé de l'environnement, il y a des choses à faire.

Sur la commune de Ploumagoar, on n'est pas sans rien faire, parce que le maire en a parlé longuement, les rénovations de bâtiments sur les passoires thermiques, sur les éclairages et des choses comme ça, on a beaucoup d'économies à faire et on va s'y atteler. Et voilà, il y a plein de choses à faire pour le bien des concitoyens et il ne faut absolument pas agiter le chiffon rouge. On savait qu'on avait deux ou trois ans relativement difficiles, mais avec la baisse de gros emprunts, on allait repartir sur des choses tout à fait sereines. Et on n'oubliera pas des projets comme l'Église. »

M. Batard intervient :

« C'est pour ça qu'on alerte depuis plusieurs fois sur le coût de fonctionnement de la salle.

Désolé, je reviens sur la salle, mais c'est ce coût de fonctionnement, pourquoi ? Parce qu'il va impacter en fait l'excédent qu'il va y avoir après 2027. Et on s'interroge puisque du coup, oui, il y aura des investissements à faire sur d'autres bâtiments, sur la voirie. Désolé, nous, on estimait que la voirie se dégrade et les budgets voirie alloués étaient relativement faibles par rapport à ce qu'on aurait souhaité faire. On a tous des différences, mais voilà, on ne peut pas tout refaire à neuf non plus, on est d'accord. On avait aussi conscience en fait qu'il y avait une ou deux années pour pouvoir absorber les dépenses qui ont été faites et surtout les emprunts, on avait cette vision.

Je répète, c'est pour ça qu'on alerte depuis plusieurs fois sur les coûts de fonctionnement, parce qu'ils vont vous impacter, vous qui êtes aux manettes sur vos capacités d'investissement de demain.

Quand je regarde les coûts de fonctionnement que l'on a récupérés dans d'autres salles similaires, on est sur des montants hors personnel qui nous ont fait un petit peu peur par rapport à ce qui peut être fait. Moi, on me parle entre 75 000 et 110 000€ auxquels je dois rajouter les coûts de personnel. On a parlé de 40000,00€ tout à l'heure pour un régisseur. Quand on additionne tout ça et qu'on doit le déduire de l'excédent de fonctionnement, je n'ai plus les chiffres exacts, ça nous alerte. On essaie d'être constructif sur une gestion financière. Après, si vous trouvez des solutions pour diminuer votre coût de fonctionnement, contrebalancer ces effets-là, dont acte. Au contraire, on doit être dans notre rôle, nous, d'alerter, d'accompagner. »

M. le Maire :

« Juste pour vous rassurer, le budget de fonctionnement de l'année 2026 de la salle ne coûtera pas grand-chose à la commune. Parce que si j'enlève le salaire de la DGS qu'on a payé en double cette année, si j'enlève l'assurance dommages-ouvrage qu'on a payé pour la salle pour la construction, je pense qu'on n'a de quoi couvrir le fonctionnement de la salle. Donc si on veut avoir un coup de fonctionnement de 100 000€ à la salle cette année, ça ne nous coûtera rien, on aura fait des économies ailleurs, il y a des équilibres, il y a des vases communicants. Et je redis, il y a aussi des recettes. »

M. Chevalier intervient :

« Juste une petite précision mais aussi une question par rapport aux emprunts : en effet, comme il est dit, dans deux ans, il y a trois emprunts qui s'arrêtent. Alors en effet, après ça diminue le remboursement à condition de ne pas réemprunter parce qu'il y aura entre l'extension de la mairie et la rénovation de l'église, on va dire, une jolie somme quand même. Est-ce que ça pourrait être fait sur l'autofinancement

ou est-ce que ça nécessitera à nouveau de réemprunter ? »

M. le Maire répond :

« On aura le choix de réemprunter si on veut faire plein de choses et continuer à avoir l'audace d'agir et de dégrader nos ratios, ce qui n'est pas non plus catastrophique.

Je le redis, l'investissement, quelquefois, c'est aussi faire des économies de fonctionnement pour plus tard. Je crois qu'à Croix-Prigent le coût de chauffage est beaucoup moins cher depuis les travaux.

On a aussi le choix de ne pas emprunter, de ne pas faire des travaux. Mais on a aussi le FCTVA.

De la salle, on va récupérer 1 000 000€, on n'a pas besoin d'emprunter pour faire l'Église.

On va récupérer de la TVA aussi sur la MAM, le stade...

Et pour l'église, je le rappelle, une petite commune qui avait estimé à 1 000 000€ de travaux, finalement en a eu pour moins de 500 000€.

On nous a estimé pour 2027, la FCTVA à 770 000€, sur 2028, on est à 560 000€. Ça fait déjà des beaux projets, ça fait quelques routes même si je ne suis pas tout à fait d'accord avec ce que vous avez dit tout à l'heure, à part la route devant chez moi qui serait à refaire, le reste n'est pas mal. Je crois qu'en 2024, si on additionne tout pour la voirie, c'était plus de 500 000€.

Et en dehors du programme de voirie, quand on refait un lotissement comme Cadolan, ce n'est pas compris dans le programme de voirie, quand on fait un lotissement neuf comme à Pors Gochouette, quand on fait de l'enrobé, on a fait de la voirie mais ce n'est pas compté dans le budget de voirie.

Quand on fait du marquage au sol, pour moi, c'est de la voirie. »

M. Prigent prend la parole :

« Juste pour essayer de donner du sens. En fait, ce n'est pas parce qu'on a fait beaucoup d'investissements qu'en effet il n'y a pas d'emprunt. Il y a des emprunts, il faut les rembourser. Mais ce n'est pas parce qu'on ferait de la rigueur budgétaire qu'on ne réfléchirait pas ou qu'on ne ferait pas d'autres investissements. Parce que la rigueur budgétaire, il faut qu'on la fasse au profit de l'investissement. Et on regarde ça vu de notre commune mais l'un des éléments principaux de recette pour moi est en lien avec ce qui s'est passé à l'agglomération. On ne parle jamais de la politique de l'agglomération, qui est pourtant une politique de gauche, puisque vous aviez démarré par un propos politique de gauche, pas de centre droit, mais le manque d'anticipation par rapport aux stations d'épuration et le blocage des permis de construire pour les communes environnantes, à quoi c'est dû ? On dit que c'est le préfet, mais c'est parce qu'il y a eu un manque d'anticipation des investissements sur les stations d'épuration, qui a eu un impact négatif sur les recettes des communes. Et on pourrait se bagarrer comme ça politiquement en permanence. Alors il faut essayer d'avoir une vision optimiste et raisonnable des choses. Oui, on a investi beaucoup au profit des services de la population, pour des biens d'équipement pour la population. Oui, il y a eu un peu d'augmentation de fonctionnement, mais il y avait besoin de structurer le personnel de la mairie. Oui, si le préfet libère les permis de construire, il y aura aussi de nouvelles recettes. Le maire l'a bien dit, il y aura de nouvelles recettes qui nous permettront de rester dans une gestion de la commune, on va dire raisonnée, mais quand même dynamique.

Vous parlez d'enfance et de jeunesse dans votre propos introductif, l'avenir de l'enfance jeunesse de Ploumagoar va dépendre de cette question des permis de construire et du renouvellement de la population de Ploumagoar dans les dix prochaines années, pas aujourd'hui. Notre engagement, c'est de construire l'avenir de la commune. C'est pour construire l'avenir de la commune qu'on bosse. Ce n'est pas pour nous, pour notre gloriole. »

M. Nogé intervient :

« Et si je dois abonder dans le sens de Jean-Yvon, je voudrai parler de ce fameux mot qui est très populiste, l'attractivité de la commune. Comment faire pour que cette fameuse jeunesse puisse investir encore à Ploumagoar demain ?

Il y a un dynamisme qui est réel, aujourd'hui, on peut faire du sport à Ploumagoar, au niveau de la santé, c'est plutôt correct, au niveau de l'éducation, c'est plutôt correct.

Donc voilà, c'est une vision globale. »

M. le Maire reprend la parole :

« Je vais clore ce débat juste en rappelant, puisqu'on parle de rigueur budgétaire, qu'entre 2022 et 2025, nos recettes ont augmenté de 940 241,00€ et les dépenses, elles ont augmenté de 817 787€, ça fait un différentiel de 122 454€, donc on n'a pas cet effet ciseaux, on a plus de recettes que de dépenses. Donc je veux rappeler que la rigueur budgétaire elle ne date pas de 2026 après les élections, mais dès 2022 on a fait attention, et depuis 2025 encore plus. »

### **Délibération n° 2026-046 | Débat d'orientation budgétaire**

Monsieur le maire expose que pour les communes de 3 500 habitants, l'article L2312-1 du CGCT prévoit la tenue d'un débat au conseil municipal sur les orientations générales du budget et sur les engagements pluriannuels envisagés, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui.

**Le conseil municipal,**

**Vu** l'article L2312-1 du CGCT,

**Vu** le rapport d'orientation budgétaire transmis à ses membres,

**Entendu** l'exposé de Monsieur le Maire,

**Après en avoir délibéré,**

**Prend acte** de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2026.

## **10 – AVENANTS AU MARCHÉ DE TRAVAUX DE LA SALLE DE KERGRÉ**

M. le Maire donne la parole à M. Bihel, vice-président de la commission des marchés.

« La commission s'est réunie à 18h pour parler des derniers avenants pour la salle de Kergé. Il y en a deux. Le premier concerne le lot électricité. Il s'agit d'un ajout sur l'alarme intrusion : c'est un indicateur qui permet de savoir que l'alarme est bien en fonctionnement. Il concerne également des gâches électriques. Il y a une tribune rétractable dans la salle et deux portes donnent sur cette tribune. Lorsque la tribune est rangée, ces portes donnent sur le vide, on a donc voulu sécuriser davantage en ajoutant des gâches électriques aux fermetures manuelles.

Le deuxième avenant porte sur l'ajout de matériel audio. La salle est équipée de matériel audio professionnel, on a souhaité ajouter du matériel pour que les particuliers et les associations, puissent utiliser le micro, la sono et le vidéoprojecteur plus facilement. »

### **Délibération n° 2026-047 | Avenants au marché de travaux de la salle de Kergé**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, dans le cadre de la construction de la salle de Kergé – équipement multifonctions à vocation culturelle – il avait accepté les marchés de travaux faisant l'objet de dix-huit lots, par délibération du 25 avril 2024 et faisant l'objet de trois lots par délibération du 15 juillet 2024.

Aujourd'hui, il apparaît nécessaire de conclure des avenants pour plusieurs lots, à savoir :

- Lot 15 : électricité (avenant n°3)

Titulaire du lot	<b>Le Bohec Armor Électricité</b>
Montant initial du marché	284 628,62€ HT
Montant après avenants n°1 et 2	326 916,14 € HT
Modification du marché	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Alarme : installation d'un voyant lumineux dans le hall d'entrée principal, visible depuis l'extérieur.</b> Ce dispositif permettra de signaler clairement la mise sous alarme et la désactivation de celle-ci. L'objectif est de limiter les erreurs de manipulation de l'alarme (déclenchement inutile d'astreinte) =&gt; 384 € HT</li> <li>• <b>Gâches électriques : mise en place de gâches électriques sur les portes d'accès aux gradins depuis l'étage.</b> Le système initialement prévu (barillets mécaniques) ne garantit pas un niveau de sécurité satisfaisant lorsque les gradins sont en position fermée, car il nécessite une intervention humaine. Les barillets existants seront repositionnés sur les portes de l'étage =&gt; 723,84 € HT</li> </ul>
<b>Montant avenant n°3</b>	<b>1 107,84 € HT</b>
Nouveau montant du marché	328 024,78 € HT
<b>Pourcentage d'écart avenants n°1, 2 et 3 avec le marché initial</b>	<b>+ 15,1973%</b>
Pourcentage d'écart avenant n°3 uniquement	+ 0,34%

- Lot 17 : équipements scéniques (avenant n°1)

Titulaire du lot	<b>Groupement Audiolite - Méscascenic</b>
Montant initial du marché	393 268 € HT (répartition Audiolite 197 000 € / Méscascenic 196 268 €)
Modification du marché	<b>Installation de matériels audio utilisables depuis le plateau de scène</b> (micros et système audio simplifié). Ce dispositif permettra une utilisation simple de la sonorisation sans devoir accéder à la régie. Il facilitera les usages courants (fêtes privées, petites manifestations...) et garantit une compatibilité totale avec l'installation audio existante. Il permettra également l'utilisation du vidéoprojecteur avec une diffusion sonore de qualité. Ce dispositif sera autonome et ne nécessitera aucune intervention sur les équipements depuis la régie.
<b>Montant avenant n°1</b>	<b>6 363,34 € HT</b>

Nouveau montant du marché	399 631,34 € HT (nouvelle répartition Audiolite 203 363,34 € / Mécascénic 196 268 €)
Pourcentage d'écart avenant n°1	+ 1,62%

**Le conseil municipal,**

**Après avoir entendu** l'exposé de Monsieur le Maire,

**Vu** les propositions d'avenants aux marchés de travaux,

**Vu** l'avis favorable de la commission des marchés du 9 avril 2026,

**Après en avoir délibéré,**

**Majoritairement** [ont voté contre : M. BATARD, M. LAQUERRE, M. CHEVALIER ; se sont abstenues : Mme LE GOUX et Mme GUILCHER]

**Accepte les propositions d'avenants aux marchés de travaux relatifs à la construction de la salle de Kergré – équipement multifonctions à vocation culturelle – comme exposé ci-avant,**

**Décide la passation de ces avenants,**

**Autorise Monsieur le Maire à signer lesdits avenants, ainsi que toutes les pièces relatives à ceux-ci.**

## 11 – AGENDA

- 26 avril, 11h30 : cérémonie du souvenir des victimes de la déportation
- 27 avril, 18h30 : commission Urbanisme et mobilités
- 30 avril, 18h45 : conseil municipal (vote du budget)

**L'ordre du jour étant épuisé,**

**la séance est levée à 20 h 45.**

Le Maire,

Yannick ECHEVEST.


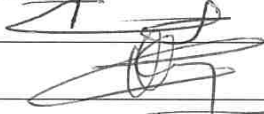
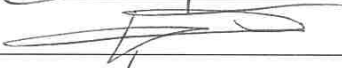




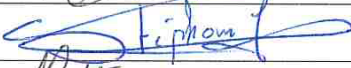
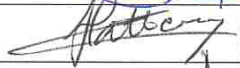



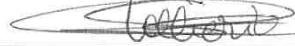




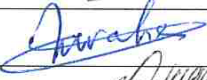

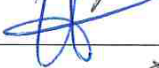


Les secrétaires de séance,

Mme Anne GRÉZARD.

M. Hervé CHEVALIER.

## Liste des délibérations

N°	OBJET	DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL
2026 - 039	Désignation des secrétaires de séance	Approuvée à l'unanimité
2026 - 040	Approbation du procès-verbal du 27 mars 2026	Approuvée à l'unanimité
2026 - 041	Désignation représentant - Défense	Approuvée à l'unanimité
2026-042	Avis implantation ferme avicole	Approuvée à l'unanimité
2026-043	Formation CCAS	Approuvée à l'unanimité
2026-044	Désignation délégués CCAS	Approuvée à l'unanimité
2026-045	Indemnités agents élections	Approuvée à l'unanimité
2026-046	Débat d'orientations budgétaires	Approuvée à l'unanimité
2026-047	Avenants au marché de travaux	Approuvé majoritairement [24 voix pour / 3 voix contre / 2 abstentions]

Prénom NOM	Signature
Yannick ECHEVEST	
Jean-Yvon PRIGENT	
Laurence COCGUEN	
Marc YAHIA	
Annyvonne BOTCAZOU	
Bruno LE LAY	
Marie-Annick LOYER	
Jérémy BIHEL	
Marie-Françoise LE FOLL	
Jean-Paul STEPHAN	
Philippe HATTON	
Anne LE COTTON	
Anne GRÉZARD	
Myriam DRUILLENNEC	
Cécile CHARNEAU	
Kathy CRENN	
Bruno NOGÉ	
Stéphanie LOLLIERIC	
Christophe COLLET	
Christophe SAVINIEN	
Fabien BERTHILLOT	
Jessica LE LIARD	
Vincent MONJARET	
Louann EUZEN	
Hervé CHEVALIER	
Dominique LAQUERRE	
Corinne GUILCHER	
Guillaume BATARD	
Dominique LE GOUX	